
Konkurse Faillites Fallimenti

No 124 Mittwoch, 29.06.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice:* **Audio Evasion Sàrl**, Avenue du Premier-Mars
6, **2000 Neuchâtel**
2. *Déclaration de faillite:* 22.11.2004
3. *Suspension de faillite:* 17.06.2005
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 11.07.2005
5. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* But: commerce de tout ce qui touche à l'audiovisuel et exploitation de magasins dans ce domaine.

Office des faillites
2053 Cernier

(00116865)